



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves MEYER, Maire

Présents :

Martine ALLAMEL, André LOYET, Marie-Noëlle DURAND, Joël DURIEU, Eliette ROCHE, Pascal GAILLARD, Khalid ESSAYAR, Françoise DUMAS, Gilles JALADE, Monique ROGIER, André BASTIDE, France NOGIER, Max BOUSCHON, Evelyne PALY, Stéphane CIVIER, Bruno PASQUERON de FOMMERVAULT, Marie-Françoise TASTEVIN, Rémi VOLLE, Sylvie JEAN-LEYNAUD, Roland VERNET, Benoît PERRUSSET, Patricia ROUX, Loïc GENESTE, Thierry CHAILAN, Martine DUBOIS

Excusés :

Catherine HADDAD (pouvoir à Pascal GAILLARD), Cécile FAURE (pouvoir à Jean-Yves MEYER), Thierry JEAN (pouvoir à Gilles JALADE), Gaëlle AUDIGIER (pouvoir à Khalid ESSAYAR), Blandine CHAMBON (pouvoir à Martine DUBOIS)

Absents :

Arthur BENET, Henda MAJRI

Secrétaire de séance :

Stéphane CIVIER

Date de la convocation :

12 décembre 2018

Délibération n° 17

OBJET : Budget Annexe Assainissement – Décision Modificative n° 1

Transmis au représentant
de l'Etat le :
Affiché le :
Notifié le :

POLE FINANCES/ACHATS

Service financier

17 - Décision modificative n° 1 du Budget Annexe Assainissement - exercice 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative de l'exercice 2018 du Budget annexe de l'assainissement. Il s'agit de réajuster les crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à -
33 000 euros et en dépenses et recettes d'investissement à 0 euro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2018 budget annexe assainissement annexée à la présente délibération.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Yves MEYER

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.

D.M.1 du Budget Annexe de l'assainissement 2018

Section de fonctionnement - Détail (par article)

DEPENSES

Libellés		Prévisions
011	Charges à caractère général	-5 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	-5 000,00
014	Atténuations de produits	18 000,00
706129	Reversement à l'agence de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux de collecte	18 000,00
66	Charges financières	1 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-47 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-47 000,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		-33 000,00

RECETTES

Libellés		Prévisions
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	-31 000,00
701281	Autres taxes & redev. ASST	5 000,00
704	Travaux	-10 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	-30 000,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	-8 000,00
70613	Part. pour assainissement collectif	12 000,00
74	Subventions d'exploitation	-4 000,00
741	Primes d'épuration	-4 000,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actifs	2 000,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		-33 000,00

Section d'investissement - Détail (par article)

DEPENSES

Libellés		Prévisions
		0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		0,00

RECETTES

Libellés		Prévisions
13	Subventions d'investissement	47 000,00
13111	Agence de l'eau	47 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	-47 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	-47 000,00
Total des recettes de la section d'investissement		0,00